

Rompre un stage de manière anticipée

Par **débutant**, le **22/01/2018** à **21:37**

Bonsoir à tous,

Je suis actuellement en stage au sein d'un cabinet d'avocat, j'ai un niveau Licence. Je précise qu'il s'agit d'un stage facultatif.

Depuis quelques jours déjà, je souhaite en partir.

Premièrement, l'avocat se permet trop de choses verbalement, et c'est devenu insupportable. Tout ce que je fais ne va pas, et il me harcèle moralement. Mes parents ne m'auraient pas bien éduqué... Il nous prend pour de véritables larbins, aucun respect à notre égard contrairement à ses égaux notables.

Un autre stagiaire qui est parti avant moi a pleuré à cause de l'avocat, pour vous dire le niveau d'agression verbale.

Je suis incapable de répondre à chaque fois, mon cerveau étant saturé par ses provocations.

Deuxièmement il ne respecte pas les horaires fixés par la convention de stage.

Cependant, il me semble que je risque de payer des dommages intérêts car la convention de stage n'est pas régie par le Code du travail, mais par le droit commun des obligations. Et tout manquement à ses obligations induit des dommages intérêts.

Comment faire si l'avocat n'accepte pas de remplir l'attestation de fin de stage ? Et s'il refuse tout simplement la rupture de la convention ?

Quels sont les risques que je prends en partant ainsi de manière anticipée ?

Ce serait fou de devoir des dommages intérêts alors que nous sommes les premières victimes...

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/01/2018** à **08:13**

Bonjour

En avez-vous parlé avec votre tuteur de stage ?

Par **débutant**, le **23/01/2018** à **12:35**

Bonjour Isidore,

Je vais voir avec lui dans un premier temps je comptais l'appeler entre midi et deux

Je vous tiens au courant

Par **Lorella**, le **23/01/2018** à **13:02**

Que prévoit la convention de stage au niveau des motifs et des conditions de rupture à l'initiative du stagiaire ?

Discuter avec votre référent universitaire.

Par **débutant**, le **23/01/2018** à **19:05**

Je cite "en cas de volonté d'une des 3 parties (organisme d'accueil, stagiaire, établissement d'enseignement) d'arrêter le stage, celle-ci doit informer les 2 autres par écrit. Les raisons évoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'arrêt du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation".

Par **Lorella**, le **23/01/2018** à **20:22**

Bonne nouvelle, la rupture est possible à l'initiative de plusieurs parties. Avant d'en arriver là, il faut entamer une concertation. Après contact de votre référent universitaire, il y aura donc une discussion avec votre employeur.

A suivre.

Par **débutant**, le **07/02/2018** à **15:19**

Bonjour,

Je souhaitais vous donner quelques nouvelles.

J'ai pris la décision d'arrêter le stage, c'était le jour de trop. Comment cela s'est passé ? J'ai

attendu la pause déjeuner pour aller voir l'avocat.

J'ai commencé par poser les clés sur le bureau en lui disant que je décidais d'arrêter le stage.

Puis je me suis assis afin d'avoir une discussion avec lui. Après avoir fait un très bref inventaire des points positifs de ce mois passé dans son cabinet, j'ai évoqué un à un les points qui m'avaient fortement déplus, et ce sans l'épargner. J'étais soulagé de déballer tout ce que j'avais encaissé, et l'avocat un peu surpris par moments mais au moins je l'ai mis en face des réalités...

L'après midi j'y suis retourné avec un avenant de rupture délivré par le bureau des stages de mon université, accompagné de l'attestation de fin de stage. Dans cet avenant de rupture il est bien précisé que la fin du stage fut décidée d'un commun accord, et le motif de la rupture n'est pas demandé.

Il n'a pas fait d'histoire, m'a signé et tamponné tout ça puis c'était terminé

Par **débutant**, le **07/02/2018** à **15:21**

J'oubliais de préciser mais le même jour j'ai eu ma Licence avec 13 de moyenne, c'est pour l'instant le plus beau jour de ce début d'année.

Comme j'étais redoublant ce n'était pas facile au niveau de la confiance en soi, surtout quand on te dit que t'es un incapable tous les jours pendant 1 mois...

Par **Lorella**, le **07/02/2018** à **16:19**

Merci pour votre retour : voilà affaire réglée, suivante.....

Félicitations pour votre licence. Ca regonfle son estime de soi.

Bonne continuation